

COM (2018) 900 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 5 décembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 5 décembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice
2019 – Introduction générale**



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 30 novembre 2018
(OR. en)**

15026/18

FIN 954

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	30 novembre 2018
Destinataire:	Monsieur Hartwig LÖGER, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2018) 900 final
Objet:	Deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019 introduction générale

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2018) 900 final.

p.j.: COM(2018) 900 final



Bruxelles, le 30.11.2018
COM(2018) 900 final

**Deuxième PROJET de budget général
de l'Union européenne
pour l'exercice 2019**

INTRODUCTION GÉNÉRALE

DOCUMENTS

**Deuxième PROJET de budget général
de l'Union européenne
pour l'exercice 2019**

INTRODUCTION GÉNÉRALE

PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2019

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020¹ (le «règlement CFP»), et notamment son article 13,
- l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière²,
- la décision 2014/335/UE, Euratom du Conseil du 26 mai 2014 relative au système des ressources propres de l'Union européenne³,
- le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012⁴,
- le projet initial de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019, présenté par la Commission le 21 juin 2018⁵,
- la position du Conseil sur le projet initial de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019, adoptée par le Conseil le 4 septembre 2018⁶,
- la lettre rectificative n° 1/2019 au projet initial de budget général pour l'exercice 2019, présentée par la Commission le 16 octobre 2018⁷,
- les amendements du Parlement européen à la position du Conseil sur le projet initial de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019, adoptés par le Parlement européen le 25 octobre 2018⁸,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil l'introduction générale au deuxième projet de budget général pour 2019.

Parallèlement à cette introduction générale, les informations détaillées par section du deuxième projet de budget pour 2019 sont disponibles sur le site EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>) dans toutes les versions linguistiques.

¹ JO L 347 du 20.12.2013.

² JO C 373 du 20.12.2013.

³ JO L 160 du 7.6.2014.

⁴ JO L 193 du 30.7.2018.

⁵ COM(2018) 600.

⁶ 11737-C8-0410/2018.

⁷ COM(2018) 709.

⁸ P8_TA(2018)404.

TABLE DES MATIÈRES

1.	<u>INTRODUCTION</u>	4
2.	<u>LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET LE DEUXIÈME PROJET DE BUDGET 2019</u>	5
2.1.	<u>PLAFONDS DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POUR LE BUDGET 2019</u>	5
2.2.	<u>VUE D'ENSEMBLE DU DEUXIÈME PROJET DE BUDGET 2019</u>	5
3.	<u>ÉLÉMENTS CLÉS DE LA DEUXIÈME PROPOSITION DE PROJET DE BUDGET</u>	7
3.1.	<u>QUESTIONS HORIZONTALES</u>	7
3.1.1.	<u>Organismes décentralisés</u>	7
3.1.2.	<u>Agences exécutives</u>	8
3.1.3.	<u>Projets pilotes et actions préparatoires</u>	8
3.2.	<u>APPROCHE GLOBALE EN MATIÈRE DE CRÉDITS D'ENGAGEMENT</u>	9
3.2.1.	<u>Rubrique 1a — Compétitivité pour la croissance et l'emploi</u>	9
3.2.2.	<u>Rubrique 1b — Cohésion économique, sociale et territoriale</u>	11
3.2.3.	<u>Rubrique 2 — Croissance durable: ressources naturelles</u>	11
3.2.4.	<u>Rubrique 3 — Sécurité et citoyenneté</u>	12
3.2.5.	<u>Rubrique 4 — L'Europe dans le monde</u>	12
3.2.6.	<u>Rubrique 5 — Administration</u>	14
3.2.7.	<u>Instruments spéciaux: FEM, réserve d'aide d'urgence et FSUE</u>	15
3.3.	<u>APPROCHE GLOBALE EN MATIÈRE DE CRÉDITS DE PAIEMENT</u>	15
3.4.	<u>RÉSERVES</u>	17
3.5.	<u>CHANGEMENTS DANS LA NOMENCLATURE ET LES COMMENTAIRES BUDGÉTAIRES</u>	17
3.5.1.	<u>Commentaires budgétaires</u>	17
3.5.2.	<u>Nomenclature</u>	18
4.	<u>OBSERVATIONS FINALES</u>	18
5.	<u>DEUXIÈME PROJET DE BUDGET 2019 PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER ET PAR GRAND PROGRAMME</u>	19

1. INTRODUCTION

Le 21 juin 2018, la Commission a transmis le projet de budget pour l'exercice 2019 dans toutes les langues officielles⁹. Le 4 septembre 2018, le Conseil a achevé sa lecture du projet de budget et, le 25 octobre 2018, le Parlement européen a adopté sa lecture. Le 16 octobre, la Commission a transmis la lettre rectificative n° 1/2019 contenant les estimations actualisées pour l'exercice 2019. Comme le Parlement européen a adopté des amendements au projet de budget qui n'ont pas été acceptés par le Conseil, le comité de conciliation a été convoqué, conformément aux dispositions de l'article 314, paragraphe 4, point c), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Le comité de conciliation s'est réuni pendant une période de vingt et un jours, entre le 30 octobre et le 19 novembre 2018. Bien que des progrès notables aient été accomplis au cours des discussions, il n'a pas été possible de rapprocher les positions du Parlement européen et du Conseil pendant cette période, notamment en ce qui concerne l'application du nouvel article 15, paragraphe 3, du règlement financier, qui porte sur la reconstitution de crédits correspondant à des déagements pour des projets de recherche. En revanche, le Parlement européen et le Conseil ont tous deux approuvé¹⁰ le projet de budget rectificatif n° 6/2018¹¹.

Faute d'accord au sein du comité de conciliation, la Commission soumet à présent un deuxième projet de budget pour 2019, conformément aux dispositions de l'article 314, paragraphe 8, du TFUE. Avec cette proposition, elle s'efforce de rapprocher les positions du Parlement européen et du Conseil, sans recours à une nouvelle période de conciliation en raison des contraintes de calendrier. Si aucun accord ne peut être dégagé sur le budget avant la fin de 2018, le régime des douzièmes provisoires prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette procédure, qui est exposée à l'article 315, paragraphe 1, du TFUE, entraînerait des retards dans la mise en œuvre des programmes et des politiques clés, notamment dans le domaine de l'agriculture, et empêcherait le démarrage de toute nouvelle activité.

L'impératif étant de parvenir à l'adoption du budget 2019 en temps utile, la proposition de la Commission en vue d'un deuxième projet de budget pour 2019 s'appuie sur les avancées enregistrées au sein du comité de conciliation, qui ont permis, dans une large mesure, de rétablir le projet de budget initial de la Commission, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019¹², avec d'importants renforcements des crédits d'engagement pour les programmes clés contribuant à la croissance et à l'emploi (tels qu'Erasmus+ et l'initiative pour l'emploi des jeunes) et quelques diminutions et redéploiements, notamment dans la rubrique 4, suivant les lectures du projet de budget initial au Conseil et au Parlement européen. Une augmentation ciblée d'Horizon 2020 est proposée dans le cadre de l'application de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier. Le niveau global des paiements, à la suite des modifications intervenues dans les engagements ainsi que du rééquilibrage pour certains versements anticipatifs en 2018, est inférieur à celui de la lettre rectificative n° 1/2019.

⁹ COM(2018) 600.

¹⁰ COM(2018) 704 du 12.10.2018.

¹¹ Ce projet de budget rectificatif n° 6/2018 faisait lui aussi partie du «paquet» discuté au sein du comité de conciliation, mais son adoption était prévue pour novembre, afin de permettre la prise en compte des ajustements nécessaires aux ressources propres, notamment en ce qui concerne les soldes TVA et RNB, qui ont une incidence sur les montants à mettre à disposition le premier jour ouvrable de décembre 2018.

¹² COM(2018) 709 du 16.10.2018.

2. LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET LE DEUXIÈME PROJET DE BUDGET 2019

2.1. Plafonds du cadre financier pluriannuel pour le budget 2019

Le tableau ci-dessous présente les plafonds des crédits d'engagement et des crédits de paiement dans le cadre financier pluriannuel (CFP)¹³ pour l'établissement du deuxième projet de budget 2019:

Rubrique	Plafonds CFP 2019 en Mio EUR, aux prix courants
Crédits d'engagement	
1. Croissance intelligente et inclusive	79 924,0
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	23 082,0
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	56 842,0
2. Croissance durable: ressources naturelles	60 344,0
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 881,0
3. Sécurité et citoyenneté	2 801,0
4. L'Europe dans le monde	10 268,0
5. Administration	10 786,0
dont: dépenses administratives des institutions	8 700,0
6. Compensations	0,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS	164 123,0
TOTAL DES PAIEMENTS	166 709,0

Dans le CFP, le plafond global des crédits d'engagement s'établit à 164 123 millions d'EUR, ce qui représente 1,00 % du revenu national brut (RNB) de l'Union. Le plafond des crédits de paiement s'établit à 166 709 millions d'EUR, soit à 1,01 % du RNB.

2.2. Vue d'ensemble du deuxième projet de budget 2019

[Crédits d'engagement (CE) et crédits de paiement (CP) en Mio EUR, arrondis aux prix courants]

Rubrique	Budget 2018 ⁽¹⁾		Deuxième projet de budget 2019		Différence 2019 – 2018		Différence 2019 – 2018	
	(1)		(2)		(2 – 1)		(2 / 1)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	77 531,8	66 622,6	80 337,4	67 556,9	2 805,7	934,4	3,6%	1,4%
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>1 111,8</i>		<i>413,4</i>					
<i>Plafond</i>	<i>76 420,0</i>		<i>79 924,0</i>					
<i>Marge</i>								
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	21 999,6	20 095,3	23 145,4	20 521,5	1 145,9	426,3	5,2%	2,1%
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>								
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>760,6</i>		<i>63,4</i>					
<i>Plafond</i>	<i>21 239,0</i>		<i>23 082,0</i>					
<i>Marge</i>								
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	55 532,2	46 527,3	57 192,0	47 035,4	1 659,8	508,1	3,0%	1,1%
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>351,2</i>		<i>350,0</i>					
<i>Plafond</i>	<i>55 181,0</i>		<i>56 842,0</i>					
<i>Marge</i>								
2. Croissance durable: ressources naturelles	59 238,6	56 041,0	59 642,1	57 399,9	403,5	1 358,9	0,7%	2,4%

¹³ Les chiffres sont fondés sur l'ajustement technique du cadre financier pour 2019 à l'évolution du RNB, adopté par la Commission le 23 mai 2018 [COM(2018) 282].

[Crédits d'engagement (CE) et crédits de paiement (CP) en Mio EUR, arrondis aux prix courants]

Rubrique	Budget 2018 ⁽¹⁾		Deuxième projet de budget 2019		Différence 2019 – 2018		Différence 2019 – 2018	
	(1)		(2)		(2 – 1)		(2 / 1)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
<i>Plafond</i>	60 267,0		60 344,0					
<i>Marge</i>	1 028,4		701,9					
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 233,1	43 187,3	43 191,9	43 116,4	- 41,2	- 70,9	-0,1%	-0,2%
<i>Sous-plafond</i>	44 163,0		43 881,0					
3. Sécurité et citoyenneté	3 493,2	2 980,7	3 786,6	3 527,4	293,4	546,7	8,4%	18,3%
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	837,2		985,6					
<i>Plafond</i>	2 656,0		2 801,0					
<i>Marge</i>								
4. L'Europe dans le monde	10 068,8	8 906,1	11 319,3	9 358,3	1 250,4	452,2	12,4%	5,1%
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	243,8		1 051,3					
<i>Plafond</i>	9 825,0		10 268,0					
<i>Marge</i>								
5. Administration	9 665,5	9 666,3	9 943,0	9 944,9	277,5	278,6	2,9%	2,9%
<i>Plafond</i>	10 346,0		10 786,0					
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 318,0		- 253,9					
<i>Marge</i>	362,5		589,1					
dont: dépenses administratives des institutions	7 579,9	7 580,7	7 747,3	7 749,2	167,4	168,5	2,2%	2,2%
<i>Sous-plafond</i>	8 360,0		8 700,0					
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 318,0		- 253,9					
<i>Sous-marge</i>	462,1		698,8					
Crédits pour les rubriques 1 à 6	159 998,0	144 216,7	165 028,4	147 787,4	5 030,4	3 570,8	3,1%	2,5%
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	837,2	678,3	985,6	909,8				
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	1 355,6		1 464,7					
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>								
<i>Plafond</i>	159 514,0	154 565,0	164 123,0	166 709,0				
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 318,0		- 253,9					
<i>Marge</i>	1 390,9	11 026,7	1 291,1	19 831,4				
Crédits en % du RNB ⁽²⁾	1,02%	0,92%	1,00%	0,90%				
Autres instruments spéciaux⁽³⁾	698,5	551,2	577,2	411,5	- 121,3	- 139,7	-17,4%	-25,3%
Total des crédits	160 696,5	144 767,9	165 605,6	148 198,9	4 909,2	3 431,0	3,1%	2,4%
Crédits en % du RNB ⁽²⁾	1,02%	0,92%	1,00%	0,90%				

(1) Le budget 2018 inclut les budgets rectificatifs n° 1 à n° 5 et le projet de budget rectificatif n° 6.

(2) Le deuxième projet de budget 2019 repose sur les prévisions du RNB telles qu'elles figurent dans l'ajustement technique du CFP adopté le 23 mai 2018 [COM(2018) 282].

(3) Le terme «Autres instruments spéciaux» englobe la «réserve d'aide d'urgence», le «Fonds européen d'ajustement à la mondialisation» (FEM) et le «Fonds de solidarité de l'Union européenne» (FSUE).

En **crédits d'engagement** (instruments spéciaux compris), le total des dépenses proposées dans le deuxième projet de budget (PB) 2019 s'établit à **165 605,6 millions d'EUR**, ce qui correspond à **1,00 % du RNB**, soit une augmentation de 4 909,2 millions d'EUR par rapport à 2018 (+ 3,1 %), si on inclut les budgets rectificatifs n° 1 à n° 5/2018 et le projet de budget rectificatif n° 6/2018. Dans l'ensemble, il subsiste ainsi une marge combinée de 1 291,1 millions d'EUR sous les divers plafonds du CFP, compte tenu de l'utilisation de la marge globale pour les engagements (1 464,7 millions d'EUR), de la mobilisation de l'instrument de flexibilité (985,6 millions d'EUR) et de la compensation du recours, en 2017, à la marge pour imprévus en faveur des dépenses liées à la migration (253,9 millions d'EUR).

En ce qui concerne les **crédits de paiement** (instruments spéciaux compris), les dépenses totales requises s'élèvent à **148 198,9 millions d'EUR**, c'est-à-dire à **0,90 % du RNB**, ce qui représente une hausse de

3 431,0 millions d'EUR par rapport à 2018 (+ 2,4 %), si on inclut les budgets rectificatifs n° 1 à n° 5/2018 et le projet de budget rectificatif n° 6/2018. Il subsiste ainsi une marge de 19 831,4 millions d'EUR sous le plafond du CFP, compte tenu de l'incidence sur les crédits de paiement de 2019 que représente la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2016, 2017, 2018 et 2019 (909,8 millions d'EUR).

Les crédits d'engagement en faveur de la **Compétitivité pour la croissance et l'emploi (rubrique 1a)** s'établissent à 23 145,4 millions d'EUR. Ce montant enregistre une hausse de 5,2 % par rapport à 2018, qui concerne principalement le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), Horizon 2020, Erasmus et le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP), ce qui ne laisse aucune marge dans cette rubrique et nécessite l'utilisation de la marge globale pour les engagements (63,4 millions d'EUR). Les crédits de paiement augmentent de 2,1 %, passant à 20 521,5 millions d'EUR.

Pour ce qui est de la **Cohésion économique, sociale et territoriale (rubrique 1b)**, les crédits d'engagement progressent de 3,0 %, passant à 57 192,0 millions d'EUR, ce qui ne laisse aucune marge dans cette rubrique après utilisation de la marge globale pour les engagements en vue du financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (350,0 millions d'EUR). Les crédits de paiement augmentent de 1,1 %, s'établissant à 47 035,4 millions d'EUR.

Des crédits d'engagement d'un montant de 59 642,1 millions d'EUR sont proposés pour la **rubrique 2, Croissance durable: ressources naturelles**. Ce niveau de dépenses représente une hausse de 0,7 % par rapport à 2018 et laisse une marge notable de 701,9 millions d'EUR sous le plafond. Les crédits de paiement s'établissent à 57 399,9 millions d'EUR, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport à 2018. Après intégration de la mise à jour la plus récente concernant les recettes affectées, le financement des dépenses relatives au marché et des aides directes se chiffre à 43 191,9 millions d'EUR en crédits d'engagement et à 43 116,4 millions d'EUR en crédits de paiement.

La **rubrique 3, Sécurité et citoyenneté**, enregistre une augmentation de 8,4 % des crédits d'engagement, qui passent à 3 786,6 millions d'EUR, ce qui ne laisse aucune marge dans cette rubrique après la mobilisation de l'instrument de flexibilité (985,6 millions d'EUR). Les crédits de paiement augmentent de 18,3 %, pour s'établir à 3 527,4 millions d'EUR.

La **rubrique 4, L'Europe dans le monde**, se caractérise par une hausse de 12,4 % des crédits d'engagement, qui passent à 11 319,3 millions d'EUR (compte tenu de l'incidence de la prolongation de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie), ce qui ne laisse aucune marge dans cette rubrique et nécessite l'utilisation de la marge globale pour les engagements (1 051,3 millions d'EUR). Les crédits de paiement augmentent de 5,1 % pour s'établir à 9 358,3 millions d'EUR.

Toutes institutions confondues, et en incluant les pensions et les écoles européennes, les crédits pour la **rubrique 5, Administration**, augmentent de 2,9 %, tant pour les engagements (9 943,0 millions d'EUR) que pour les paiements (9 944,9 millions d'EUR). La marge non allouée qui en résulte est de 589,1 millions d'EUR, après compensation de l'utilisation, en 2017, de la marge pour imprévus en faveur des dépenses liées à la migration (253,9 millions d'EUR).

3. ÉLÉMENTS CLÉS DE LA DEUXIÈME PROPOSITION DE PROJET DE BUDGET

Globalement, ce deuxième projet de budget s'appuie sur les avancées enregistrées au sein du comité de conciliation. Les changements qu'il est proposé d'apporter au projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, sont exposés ci-après de manière détaillée.

3.1. Questions horizontales

3.1.1. Organismes décentralisés

Pour les organismes décentralisés, il est proposé de fixer la contribution de l'UE (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre d'emplois au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, avec les modifications suivantes:

- Sous la rubrique 1a:
 - pour l'Agence du GNSS européen (GSA, article 02 05 11), il est proposé d'allouer 5 emplois supplémentaires et d'augmenter de 357 500 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement;
 - pour l'Autorité européenne du travail (ELA, article 04 03 15), il est proposé de baisser de 8 947 000 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement;
 - pour l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA, article 09 02 03), il est proposé de relever de 400 000 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement;
 - pour l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE, article 09 02 04), il est proposé d'allouer 2 emplois supplémentaires et d'augmenter de 143 000 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement;
 - pour l'Autorité bancaire européenne (ABE, article 12 02 04), il est proposé de réduire le tableau des effectifs de 2 emplois;
 - pour l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP, article 12 02 05), il est proposé de réduire le tableau des effectifs de 4 emplois et de diminuer de 1 100 000 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement;
 - pour l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF, article 12 02 06), il est proposé de réduire le tableau des effectifs de 23 emplois et de diminuer de 11 000 000 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement.
- Sous la rubrique 3:
 - pour l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol, article 18 02 04), il est proposé d'allouer 10 emplois supplémentaires et d'augmenter de 8 357 500 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement;
 - pour l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA, article 18 02 07), il est proposé de relever de 4 000 000 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement;
 - pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO, article 18 03 02), il est proposé de fixer les crédits d'engagement et de paiement au niveau indiqué par la Commission dans le projet de budget initial. La Commission européenne examinera les besoins de financement de l'EASO pour l'exercice 2019 une fois qu'aura été adoptée la proposition législative du 12 septembre 2018 visant à renforcer les capacités de soutien opérationnel de l'Agence. En cas de besoin, la Commission présentera les propositions budgétaires correspondantes;
 - pour l'Organe européen pour le renforcement de la coopération judiciaire (Eurojust, article 33 03 04), il est proposé d'allouer 5 emplois supplémentaires et d'augmenter de 357 500 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement.

3.1.2. Agences exécutives

Pour les agences exécutives, il est proposé de fixer la contribution de l'UE (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre d'emplois au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019.

3.1.3. Projets pilotes et actions préparatoires

Le deuxième projet de budget comprend 75 projets pilotes et actions préparatoires, pour un montant total de 114,9 millions d'EUR en crédits d'engagement, ce qui reflète la lecture du projet de budget initial par le Parlement européen.

3.2. Approche globale en matière de crédits d'engagement

3.2.1. Rubrique 1a — Compétitivité pour la croissance et l'emploi

Pour la rubrique 1a, il est proposé de fixer les crédits d'engagement au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, avec les changements figurant dans le tableau ci-dessous:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Renforcement des crédits d'engagement		
		PB 2019 (y compris LR 1)	Deuxième projet de budget 2019	Différence
1.1.12	Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER)			-3 500 000
32 05 01 02	Construction, fonctionnement et exploitation des installations ITER — Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E)	354 658 200	351 158 200	-3 500 000
1.1.13	Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus)			-17 500 000
02 06 01	Fournir des services opérationnels basés sur les observations spatiales et les données in situ (programme Copernicus)	189 755 000	188 255 000	-1 500 000
02 06 02	Mettre en place une capacité autonome de l'Union en matière d'observation de la Terre (Copernicus)	686 315 000	670 315 000	-16 000 000
1.1.4	Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)			5 000 000
02 02 01	Promouvoir l'esprit d'entreprise et améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des entreprises de l'Union	128 039 000	130 039 000	2 000 000
02 02 02	Améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts	221 430 000	224 430 000	3 000 000
1.1.5	Éducation, formation et sport (Erasmus+)			200 000 000
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	2 217 836 200	2 411 836 200	194 000 000
15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	169 070 000	175 070 000	6 000 000
1.1.6	Emploi et innovation sociale (EaSI)			6 300 000
04 01 04 02	Dépenses d'appui pour le programme pour l'emploi et l'innovation sociale	2 950 000	3 400 000	450 000
04 03 02 01	Progress — Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union.	77 373 225	78 873 225	1 500 000
04 03 02 02	EURES — Encourager la mobilité géographique volontaire des travailleurs et multiplier les possibilités d'emploi	28 626 491	32 976 491	4 350 000
1.1.DAG	Organismes décentralisés			-20 146 500
02 05 11	Agence du GNSS européen	32 270 863	32 628 363	357 500
09 02 03	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	15 424 465	15 824 465	400 000
09 02 04	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office	5 534 665	5 677 665	143 000
12 02 05	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	13 474 234	12 374 234	-1 100 000

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Renforcement des crédits d'engagement		
		PB 2019 (y compris LR 1)	Deuxième projet de budget 2019	Différence
12 02 06	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	38 235 160	27 235 160	-11 000 000
04 03 15	Autorité européenne du travail	11 071 650	2 124 650	-8 947 000
1.1.OTH	Autres actions et programmes			227 000
04 03 01 03	Libre circulation des travailleurs, coordination des régimes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris les migrants provenant de pays tiers	7 998 950	9 285 950	1 287 000
29 02 01	Fournir des informations statistiques de qualité, mettre en œuvre de nouvelles méthodes de production des statistiques européennes et renforcer le partenariat au sein du système statistique européen	73 245 000	72 185 000	-1 060 000
1.1.PPPA	Projets pilotes et actions préparatoires			72 258 000
1.1.SPEC	Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission			-1 210 000
01 02 01	Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire, y compris l'euro, et communication portant sur celle-ci	12 000 000	11 730 000	-270 000
04 03 01 06	Information, consultation et participation des représentants des entreprises	7 903 000	7 103 000	-800 000
04 03 01 08	Relations du travail et dialogue social	16 000 000	15 000 000	-1 000 000
06 02 05	Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers, y compris aux activités de communication	11 500 000	12 860 000	1 360 000
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'Union dans le domaine des communications électroniques	3 765 000	3 265 000	-500 000
	Total			241 428 500

En conséquence, il est proposé de fixer à 23 145,4 millions d'EUR le niveau des crédits d'engagement, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1a et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 63,4 millions d'EUR.

À la suite des dégagements effectués en 2017 (412,8 millions d'EUR) du fait de la non-exécution totale ou partielle de projets de recherche, et conformément à l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier¹⁴, qui s'applique exclusivement à la recherche, la Commission propose de reconstituer, sur la ligne 08 02 08, 100 millions d'EUR de crédits d'engagement afin de renforcer l'initiative pilote sur le Conseil européen de l'innovation dans le cadre de l'instrument destiné aux PME¹⁵:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Crédits à reconstituer
1.1.31	Horizon 2020	100 000 000
08 02 08	Instrument destiné aux PME	100 000 000

¹⁴ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

¹⁵ En juin 2018, le Conseil européen a invité la Commission à lancer une nouvelle initiative pilote sur l'innovation radicale pendant la durée d'Horizon 2020 restant à courir. Les conclusions du Conseil sont libellées comme suit: «*Nous avons besoin d'un écosystème de l'innovation qui soit plus solide et inclusif, afin de favoriser l'innovation radicale et créatrice de nouveaux marchés, et d'apporter un soutien global aux entreprises, y compris les PME, présentant un potentiel en matière d'innovation de rupture pour qu'elles réussissent leur entrée sur les marchés mondiaux.*»

	Total	100 000 000
--	--------------	--------------------

Il est proposé d'adapter le commentaire budgétaire en conséquence.

3.2.2. Rubrique 1b — Cohésion économique, sociale et territoriale

Pour la rubrique 1b, il est proposé de fixer les crédits d'engagement au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, avec les changements figurant dans le tableau ci-dessous:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Renforcement des crédits d'engagement		
		PB 2019 (y compris LR 1)	Deuxième projet de budget 2019	Différence
1.2.31	Assistance technique			-1 744 903
04 02 63 01	Fonds social européen — Assistance technique opérationnelle	25 078 000	23 333 097	-1 744 903
1.2.5	Initiative pour l'emploi des jeunes (enveloppe spécifique complémentaire)			116 666 667
04 02 64	Initiative pour l'emploi des jeunes	233 333 333	350 000 000	116 666 667
1.2.PPPA	Projets pilotes et actions préparatoires			3 675 000
	Total			118 596 764

En conséquence, il est proposé de fixer à 57 192,0 millions d'EUR le niveau des crédits d'engagement, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 350,0 millions d'EUR.

3.2.3. Rubrique 2 — Croissance durable: ressources naturelles

Pour la rubrique 2, il est proposé de fixer les crédits d'engagement au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, avec les changements figurant dans le tableau ci-dessous:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Renforcement des crédits d'engagement		
		PB 2019 (y compris LR 1)	Deuxième projet de budget 2019	Différence
2.0.10	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs			-237 500 000
05 02 06 99	Autres mesures pour l'huile d'olive	100 000	600 000	500 000
05 02 15 99	Autres mesures pour les viandes porcines, les volailles, les œufs, l'apiculture et les autres produits animaux	13 000 000	28 000 000	15 000 000
05 03 01 10	Régime de paiement de base (RPB)	16 464 000 000	16 211 000 000	-253 000 000
2.0.4	Environnement et action pour le climat (LIFE)			4 000 000
07 02 01	Contribuer à une économie plus verte et plus efficace dans l'utilisation des ressources et à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'Union	148 835 000	150 335 000	1 500 000
07 02 02	Stopper et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité	211 620 000	213 620 000	2 000 000
07 02 03	Contribuer à une meilleure gouvernance en matière d'environnement et à une meilleure information à tous les niveaux	47 500 000	48 000 000	500 000
2.0.PPPA	Projets pilotes et actions préparatoires			13 500 000
	Total			-220 000 000

La diminution des crédits d'engagement est entièrement due à l'augmentation des recettes affectées découlant de l'excédent du FEAGA au 31 octobre 2018, qui couvrira l'ensemble des besoins du secteur tels qu'ils ont été actualisés dans la lettre rectificative n° 1/2019.

Par conséquent, il est proposé de fixer le niveau des engagements à 59 642,1 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 701,9 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 2.

3.2.4. Rubrique 3 — Sécurité et citoyenneté

Pour la rubrique 3, il est proposé de fixer les crédits d'engagement au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, avec les changements figurant dans le tableau ci-dessous:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Renforcement des crédits d'engagement		
		PB 2019 (y compris LR 1)	Deuxième projet de budget 2019	Différence
3.0.11	Europe créative			3 000 000
09 05 01	Sous-programme MEDIA — Opérer à l'échelle transnationale et internationale et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité	117 260 000	120 260 000	3 000 000
3.0.2	Fonds pour la sécurité intérieure			5 000 000
18 02 01 01	Appuyer la gestion des frontières et soutenir une politique commune des visas pour faciliter les voyages effectués de façon légitime	330 317 547	335 317 547	5 000 000
3.0.8	Denrées alimentaires et aliments pour animaux			-8 000 000
17 04 01	Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union	163 500 000	155 500 000	-8 000 000
3.0.DAG	Organismes décentralisés			-42 285 000
18 02 04	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	128 789 065	137 146 565	8 357 500
18 02 07	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	291 350 509	295 350 509	4 000 000
18 03 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	149 032 843	94 032 843	-55 000 000
33 03 04	L'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)	37 316 059	37 673 559	357 500
3.0.PPPA	Projets pilotes et actions préparatoires			15 075 000
3.0.SPEC	Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission			3 000 000
09 05 05	Actions multimédia	20 346 000	23 546 000	3 200 000
16 03 01 03	Relais d'information	15 800 000	15 600 000	-200 000
	Total			-24 210 000

En conséquence, il est proposé de fixer à 3 786,6 millions d'EUR le niveau des crédits d'engagement, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 3 et en mobilisant l'instrument de flexibilité à hauteur de 985,6 millions d'EUR.

3.2.5. Rubrique 4 — L'Europe dans le monde

Pour la rubrique 4, il est proposé de fixer les crédits d'engagement au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, avec les changements figurant dans le tableau ci-dessous:

En EUR

Ligne budgétaire /	Intitulé	Renforcement des crédits d'engagement
--------------------	----------	---------------------------------------

Programme		PB 2019 (y compris LR 1)	Deuxième projet de budget 2019	Différence
4.0.1	Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)			-138 700 000
05 05 04 02	Turquie - Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	56 800 000	40 000 000	-16 800 000
22 02 01 01	Balkans occidentaux - Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	189 267 000	193 267 000	4 000 000
22 02 01 02	Balkans occidentaux - Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	306 439 000	310 439 000	4 000 000
22 02 03 01	Turquie - Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	244 100 000	160 000 000	-84 100 000
22 02 03 02	Turquie - Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	944 500 000	898 700 000	-45 800 000
4.0.10	Assistance macrofinancière (AMF)			-15 000 000
01 03 02	Aide macrofinancière	42 000 000	27 000 000	-15 000 000
4.0.11	Fonds de garantie relatif aux actions extérieures			-48 222 935
01 03 06	Provisionnement du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures	48 222 935	0	-48 222 935
4.0.2	Instrument européen de voisinage (IEV)			97 119 000
22 04 01 01	Pays méditerranéens — Droits de l'homme, bonne gouvernance et mobilité	125 838 308	133 923 308	8 085 000
22 04 01 02	Pays méditerranéens — Réduction de la pauvreté et développement durable	629 108 985	668 160 985	39 052 000
22 04 01 03	Pays méditerranéens — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	415 324 409	423 718 409	8 394 000
22 04 01 04	Soutien au processus de paix et aide financière à la Palestine et à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	308 811 939	329 811 939	21 000 000
22 04 02 01	Partenariat oriental — Droits de l'homme, bonne gouvernance et mobilité	241 931 953	250 016 953	8 085 000
22 04 02 02	Partenariat oriental — Réduction de la pauvreté et développement durable	371 016 900	380 730 900	9 714 000
22 04 02 03	Partenariat oriental — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	12 231 062	12 770 062	539 000
22 04 20	Erasmus+ — Contribution de l'instrument européen de voisinage (IEV)	84 544 000	86 794 000	2 250 000
4.0.3	Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)			31 556 000
21 02 02	Coopération avec l'Asie	810 388 665	794 388 665	-16 000 000
21 02 04	Coopération avec le Moyen-Orient	194 531 328	178 531 328	-16 000 000
21 02 07 01	Environnement et changement climatique	215 593 156	224 576 156	8 983 000
21 02 07 02	Énergie durable	95 819 181	99 412 181	3 593 000
21 02 07 03	Développement humain	205 589 346	238 149 346	32 560 000
21 02 07 05	Migration et asile	54 951 845	56 748 845	1 797 000
21 02 08 01	La société civile dans le développement	219 626 756	230 999 756	11 373 000
21 02 20	Erasmus+ — Contribution de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	98 638 290	103 888 290	5 250 000
4.0.OTH	Autres actions et programmes			2 000 000
13 07 01	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	33 122 000	35 122 000	2 000 000
4.0.PPPA	Projets pilotes et actions préparatoires			6 325 000

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Renforcement des crédits d'engagement		
		PB 2019 (y compris LR 1)	Deuxième projet de budget 2019	Différence
	Total			-64 922 935

En conséquence, il est proposé de fixer à 11 319,3 millions d'EUR le niveau des crédits d'engagement, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 4 et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 1 051,3 millions d'EUR.

3.2.6. Rubrique 5 — Administration

Pour la rubrique 5, il est proposé de fixer le nombre d'emplois dans les tableaux des effectifs des institutions et les crédits au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, sauf en ce qui concerne les aspects suivants:

- pour la section «Parlement», la lecture par ce dernier du projet de budget initial est approuvée compte tenu des ajustements figurant dans la lettre rectificative n° 1/2019 en ce qui concerne l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes;
- pour la section «Conseil», la lecture par ce dernier du projet de budget initial est approuvée;
- pour la section «Contrôleur européen de la protection des données», la lecture du Conseil du projet de budget initial est approuvée.

Par ailleurs, les modifications suivantes sont proposées au sujet du nombre d'emplois des tableaux des effectifs et des crédits inscrits dans le projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, pour les institutions suivantes:

- pour la section «Cour de justice de l'Union européenne», il est proposé d'allouer 5 emplois supplémentaires¹⁶ et d'augmenter de 415 016 EUR le niveau des crédits d'engagement et de paiement (246 875 EUR sur la ligne 1 2 0 0 *Rémunérations et indemnités* et 168 141 EUR sur la ligne 2 1 0 0 *Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels*);
- pour la section «Service européen pour l'action extérieure», il est proposé de réduire le niveau des crédits d'engagement et de paiement de 3 050 000 EUR, ce qui constitue le résultat d'une augmentation proposée de 1 200 000 EUR sur la ligne 2 2 1 4 *Capacité de communication stratégique* conjuguée à des coupes, à hauteur de - 4 250 000 EUR, proposées sur les lignes suivantes: 1 1 0 0 *Traitements de base* (- 3 280 000 EUR), 1 1 0 1 *Droits statutaires liés à la fonction* (- 10 000 EUR), 1 1 0 2 *Droits statutaires liés à la situation personnelle du membre du personnel* (- 840 000 EUR) et 1 1 0 3 *Couverture sociale* (- 120 000 EUR).

Il est proposé d'intégrer l'incidence, dans le budget 2019, de l'actualisation automatique des rémunérations applicable à compter du 1^{er} juillet 2018 (1,7 % au lieu de 2,0 %) dans toutes les sections du projet de budget, comme suit:

	<i>en EUR</i>
Parlement européen	-2 851 238
Conseil européen et Conseil	-965 489
Commission européenne (y compris pensions)	-13 781 615
Cour de justice de l'Union européenne	-891 000
Cour des comptes européenne	-359 000
Comité économique et social européen	-220 825
Comité européen des régions	-160 594

¹⁶ 1 emploi AD pour la protection des données et 4 emplois AD pour l'informatique.

Médiateur européen	-26 880
Contrôleur européen de la protection des données	-14 568
Service européen pour l'action extérieure	-911 839
Total	-20 183 048

Enfin, des coupes supplémentaires, à hauteur de 0,8 million d'EUR, ont été recensées et proposées pour l'ensemble des institutions, à l'exception du Parlement européen, en ce qui concerne les dépenses relatives aux immeubles, à savoir:

	<i>en EUR</i>
Conseil européen et Conseil	-20 052
Commission européenne	-557 239
Cour de justice de l'Union européenne	-77 689
Cour des comptes européenne	-482
Comité économique et social européen	-27 215
Comité européen des régions	-20 008
Médiateur européen	-2 287
Contrôleur européen de la protection des données	-4 026
Service européen pour l'action extérieure	-41 002
Total	-750 000

Par conséquent, et après prise en compte des projets pilotes et actions préparatoires (4,1 millions d'EUR) proposés dans la section 3.1.3 ci-dessus, il est proposé de fixer à 9 943,0 millions d'EUR le niveau des crédits d'engagement, ce qui laisse une marge de 589,1 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5, après utilisation de 253,9 millions d'EUR issus de la marge pour compenser la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017.

3.2.7. Instruments spéciaux: FEM, réserve d'aide d'urgence et FSUE

Il est proposé de fixer les crédits d'engagement pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), la réserve d'aide d'urgence et le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019.

3.3. Approche globale en matière de crédits de paiement

Il est proposé de fixer le montant global des crédits de paiements au niveau du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, avec les changements suivants:

1. Tout d'abord, il est tenu compte du niveau proposé des crédits d'engagement pour les dépenses non dissociées, pour lesquelles le niveau proposé des crédits de paiement est égal à celui des crédits d'engagement. Cela inclut la réduction supplémentaire des dépenses agricoles de 253,0 millions d'EUR. Cette approche est appliquée, par analogie, à la contribution de l'UE aux organismes décentralisés et au Fonds de garantie relatif aux actions extérieures. L'effet combiné est une réduction proposée de 375,0 millions d'EUR.
2. Il est proposé que les crédits de paiement pour tous les *nouveaux* projets pilotes et toutes les *nouvelles* actions préparatoires figurant dans le deuxième projet de budget s'établissent à 50 % des crédits d'engagement correspondants ou au niveau proposé par le Parlement européen dans sa lecture du projet de budget initial, si ce niveau est inférieur. Dans le cas d'une prolongation de projets pilotes et d'actions préparatoires *existants*, il est proposé que le niveau des crédits de paiement soit celui défini dans le projet de budget initial, majoré de 50 % des nouveaux crédits d'engagement correspondants proposés, ou celui proposé par le Parlement européen dans sa lecture du projet de budget initial, si ce niveau est inférieur. L'effet combiné est une hausse proposée de 57,5 millions d'EUR.

3. Les modifications sont proposées sur les lignes suivantes à la suite de l'évolution des crédits d'engagement pour les dépenses dissociées:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Renforcement des crédits d'engagement		
		PB 2019 (y compris LR 1)	Deuxième projet de budget 2019	Différence
1.1.12	<i>Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER)</i>			-3 500 000
32 05 01 02	Construction, fonctionnement et exploitation des installations ITER — Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E)	366 696 185	363 196 185	-3 500 000
1.1.13	<i>Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus)</i>			-12 500 000
02 06 01	Fournir des services opérationnels basés sur les observations spatiales et les données in situ (programme Copernicus)	140 000 000	139 000 000	-1 000 000
02 06 02	Mettre en place une capacité autonome de l'Union en matière d'observation de la Terre (Copernicus)	472 000 000	460 500 000	-11 500 000
1.1.31	<i>Horizon 2020</i>			30 000 000
08 02 08	Instrument destiné aux PME	482 502 033	512 502 033	30 000 000
1.1.5	<i>Éducation, formation et sport (Erasmus+)</i>			170 000 000
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	2 096 100 000	2 261 000 000	164 900 000
15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	170 850 000	175 950 000	5 100 000
3.0.8	<i>Denrées alimentaires et aliments pour animaux</i>			-6 500 000
17 04 01	Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union	134 040 000	127 540 000	-6 500 000
4.0.1	<i>Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)</i>			-90 000 000
05 05 04 02	Turquie - Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	50 000 000	35 000 000	-15 000 000
22 02 03 01	Turquie - Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	150 719 568	105 719 568	-45 000 000
22 02 03 02	Turquie - Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	708 080 653	678 080 653	-30 000 000
4.0.10	<i>Assistance macrofinancière (AMF)</i>			-15 000 000
01 03 02	Aide macrofinancière	42 000 000	27 000 000	-15 000 000
	Total			72 500 000

4. Une diminution supplémentaire des crédits de paiement est proposée sur la ligne 01 04 05, où le provisionnement du fonds de garantie de l'EFSI serait réduit du montant versé anticipativement dans le cadre du virement (DEC) n° 22/2018 de l'autorité budgétaire, comme suit:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	PB 2019 (y compris LR 1)	Budget 2019	Différence
1.1.10	<i>Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)</i>			-150 000 000
01 04 05	Provisionnement du fonds de garantie de l'EFSI	1 150 000 000	1 000 000 000	-150 000 000
	Total			-150 000 000

3.4. Réserves

Il est proposé de fixer les réserves conformément à la lecture du Conseil du projet de budget initial, en tenant compte des changements proposés dans la lettre rectificative n° 1/2019, avec les modifications suivantes:

- Les modalités ci-dessous sont proposées pour la levée de la réserve sur la ligne 18 03 01 01:
«Un montant de 460 millions d'EUR prévu dans la fiche financière législative de la proposition de la Commission de refonte du règlement Dublin III [COM(2016) 270 final du 4 mai 2016] est placé en réserve dans l'attente de l'adoption de cette proposition législative. Cette réserve peut être libérée au moyen d'un virement conformément à l'article 30, paragraphe 2, point a), du règlement financier à la suite de l'adoption de l'acte de base.

Si l'acte n'a pas été adopté d'ici au 1^{er} février 2019, la Commission peut présenter une ou plusieurs propositions de virements conformément à l'article 31 du règlement financier afin d'utiliser autrement ce montant au profit de la ligne budgétaire 18 03 01 01.»

Il est proposé de modifier en conséquence les commentaires budgétaires du poste 18 03 01 01.

- Compte tenu de l'adoption, le 28 septembre 2018, de la base légale de l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance¹⁷, il est proposé que soient levées les réserves sur les lignes 09 03 05 31, 09 04 07 33 et 09 04 07 34.

3.5. Changements dans la nomenclature et les commentaires budgétaires

3.5.1. Commentaires budgétaires

Outre la modification, proposée à la section 3.2.1 ci-dessus, du libellé du commentaire de l'article 08 02 08, il est proposé d'intégrer dans le deuxième projet de budget les amendements introduits par le Parlement européen au libellé des commentaires budgétaires dans le cadre de sa lecture du projet de budget initial, à l'exception de ceux concernant les lignes budgétaires figurant dans le tableau ci-dessous. Il est entendu que les amendements introduits par le Parlement européen ne peuvent modifier ou étendre le champ d'application d'une base légale en vigueur ou affecter l'autonomie administrative des institutions, et que l'action peut être financée par les ressources disponibles.

Ligne budgétaire	Intitulé
02 02 77 40	Projet pilote — Fournir aux écoles non connectées un accès à l'internet à haut débit par satellite et à des contenus pédagogiques multimédias
04 06 01	Favoriser la cohésion sociale et atténuer les formes les plus graves de pauvreté dans l'Union
15 04 02	Sous-programme «Culture» — Soutenir les actions transfrontières et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité
18 02 01 02	Prévenir et combattre la criminalité organisée transfrontière et gérer plus efficacement les risques sécuritaires et les crises
18 03 01 01	Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres
18 03 01 02	Favoriser la migration légale vers l'Union et promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers, et promouvoir des stratégies de retour équitables et efficaces
18 04 01 01	L'Europe pour les citoyens — Conforter la mémoire et renforcer la capacité de participation civique au niveau de l'Union
19 02 01	Réponse aux situations de crise et de crise émergente
21 02 01	Coopération avec l'Amérique latine

¹⁷ Proposition de règlement du Conseil, présentée par la Commission le 11 janvier 2018, établissant l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance [COM(2018) 8].

Ligne budgétaire	Intitulé
21 02 07 03	Développement humain
21 02 08 01	La société civile dans le développement
33 02 01	Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens

3.5.2. Nomenclature

La nomenclature budgétaire du projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2019, est proposée dans le deuxième projet de budget, moyennant l'inclusion des *nouveaux* projets pilotes et *nouvelles* actions préparatoires, avec les changements suivants:

Ligne budgétaire	Intitulé
02 04 77 07	Action préparatoire — Préparation du nouveau programme EU GOVSATCOM
05 08 77 18	Projet pilote — Mise en place d'un programme opérationnel structurant les filières agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale

4. OBSERVATIONS FINALES

En proposant un deuxième projet de budget pour 2019, qui s'appuie sur les avancées enregistrées au sein du comité de conciliation, la Commission s'efforce de créer les conditions favorables à une adoption rapide du budget 2019 dans l'intervalle de temps restreint qui subsiste avant la fin de l'année 2018.

L'adoption et l'entrée en vigueur en temps utile du budget 2019 garantiront la bonne mise en œuvre des politiques et des programmes de l'Union européenne. La Commission mettra tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

5. DEUXIÈME PROJET DE BUDGET 2019 PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER ET PAR GRAND PROGRAMME

[Crédits d'engagement (CE) et crédits de paiement (CP) en Mio EUR, arrondis aux prix courants]

Rubrique	Budget 2018 ⁽¹⁾		Deuxième projet de budget 2019		Différence 2019 / 2018		Différence 2019 / 2018	
	(1)		(2)		(2 - 1)		(2 / 1)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	77 531,8	66 622,6	80 337,4	67 556,9	2 805,7	934,4	3,6%	1,4%
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>1 111,8</i>		<i>413,4</i>					
<i>Plafond</i>	<i>76 420,0</i>		<i>79 924,0</i>					
<i>Marge</i>								
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	21 999,6	20 095,3	23 145,4	20 521,5	1 145,9	426,3	5,2%	2,1%
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>760,6</i>		<i>63,4</i>					
<i>Plafond</i>	<i>21 239,0</i>		<i>23 082,0</i>					
<i>Marge</i>								
Grands projets d'infrastructures	1 814,4	1 826,2	1 959,4	2 142,0	145,0	315,8	8,0%	17,3%
Systèmes européens de navigation par satellite (EGNOS et Galileo)	807,9	718,0	690,7	923,0	-117,1	205,0	-14,5%	28,6%
Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER)	376,4	500,6	407,2	616,6	30,9	116,0	8,2%	23,2%
Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus)	630,2	607,6	861,5	602,4	231,3	-5,2	36,7%	-0,9%
Sûreté nucléaire et déclassément	141,1	152,4	143,9	158,1	2,8	5,8	2,0%	3,8%
Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)	2 038,3	1 828,0	186,9	1 022,3	-1 851,4	-805,7	-90,8%	-44,1%
Cadre stratégique commun (CSC) pour la recherche et l'innovation	11 568,1	11 216,9	12 535,1	11 341,8	967,0	124,9	8,4%	1,1%
Horizon 2020	11 212,4	10 901,5	12 161,5	10 971,8	949,1	70,3	8,5%	0,6%
Programme Euratom de recherche et de formation	355,7	315,5	373,6	370,0	17,9	54,5	5,0%	17,3%
Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)	354,1	253,5	367,2	251,8	13,1	-1,6	3,7%	-0,6%
Éducation, formation et sport (Erasmus+)	2 314,5	2 145,6	2 726,4	2 563,1	411,9	417,5	17,8%	19,5%
Emploi et innovation sociale (EaSI)	131,7	118,5	136,1	118,4	4,3	-0,1	3,3%	-0,1%
Douane, Fiscalis et lutte contre la fraude	135,0	124,8	135,2	134,2	0,2	9,4	0,1%	7,6%
Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	2 748,4	1 523,0	3 764,0	1 701,2	1 015,6	178,3	37,0%	11,7%
Énergie	680,5	217,7	948,7	326,8	268,2	109,1	39,4%	50,1%
Transports	1 897,6	1 163,3	2 640,2	1 222,8	742,5	59,5	39,1%	5,1%
Technologies de l'information et des communications (TIC)	170,3	142,0	175,1	151,6	4,8	9,6	2,8%	6,8%
Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique (plan de relance)		210,0		61,0		-149,0	∞	-71,0%
Corps européen de solidarité (CES)	42,8	33,2	143,3	119,6	100,5	86,3	235,0%	259,8%
Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP)			245,0	147,0	245,0	147,0	∞	∞
Autres actions et programmes	176,4	152,6	194,4	164,7	17,9	12,2	10,2%	8,0%
Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission	128,9	116,9	128,4	115,0	-0,5	-2,0	-0,4%	-1,7%
Projets pilotes et actions préparatoires	91,7	77,6	97,3	99,6	5,6	22,0	6,1%	28,3%
Organismes décentralisés	314,1	316,2	382,9	381,7	68,8	65,5	21,9%	20,7%
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	55 532,2	46 527,3	57 192,0	47 035,4	1 659,8	508,1	3,0%	1,1%
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>351,2</i>		<i>350,0</i>					
<i>Plafond</i>	<i>55 181,0</i>		<i>56 842,0</i>					
<i>Marge</i>								
Investissement pour la croissance et l'emploi	50 798,0	43 447,4	52 357,5	43 736,6	1 559,5	289,2	3,1%	0,7%
Convergence régionale (régions moins développées)	27 012,3	23 387,6	27 875,2	24 042,3	863,0	654,7	3,2%	2,8%
Régions en transition	5 738,6	4 040,5	5 848,7	4 370,1	110,1	329,6	1,9%	8,2%

[Crédits d'engagement (CE) et crédits de paiement (CP) en Mio EUR, arrondis aux prix courants]

Rubrique	Budget		Deuxième projet de budget		Différence		Différence	
	2018 ⁽¹⁾		2019		2019 / 2018		2019 / 2018	
	(1)		(2)		(2 - 1)		(2 / 1)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
Compétitivité (régions plus développées)	8 426,8	7 394,1	8 648,9	7 441,5	222,1	47,4	2,6%	0,6%
Régions ultrapériphériques et à faible densité de population	226,5	169,0	231,0	176,4	4,5	7,4	2,0%	4,4%
Fonds de cohésion	9 393,8	8 456,3	9 753,6	7 706,3	359,8	-750,0	3,8%	-8,9%
Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Contribution du Fonds de cohésion	1 655,1	625,8	1 700,4	851,6	45,3	225,8	2,7%	36,1%
Coopération territoriale européenne	1 934,3	1 234,7	1 973,0	1 190,6	38,7	-44,1	2,0%	-3,6%
Initiative pour l'emploi des jeunes (enveloppe spécifique complémentaire)	350,0	600,0	350,0	631,5		31,5		5,3%
Assistance technique et actions innovantes	230,3	199,6	239,7	212,7	9,4	13,1	4,1%	6,6%
Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	556,9	401,4	567,8	401,2	10,9	-0,2	2,0%	0,0%
Projets pilotes et actions préparatoires	7,7	18,5	3,7	11,2	-4,0	-7,3	-52,3%	-39,5%
2. Croissance durable: ressources naturelles	59 238,6	56 041,0	59 642,1	57 399,9	403,5	1 358,9	0,7%	2,4%
<i>Plafond</i>	<i>60 267,0</i>		<i>60 344,0</i>					
<i>Marge</i>	<i>1 028,4</i>		<i>701,9</i>					
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 233,1	43 187,3	43 191,9	43 116,4	-41,2	-70,9	-0,1%	-0,2%
<i>Sous-plafond</i>	<i>44 163,0</i>		<i>43 881,0</i>					
Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 233,1	43 187,3	43 191,9	43 116,4	-41,2	-70,9	-0,1%	-0,2%
Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)	14 380,3	11 852,2	14 727,3	13 148,2	346,9	1 296,0	2,4%	10,9%
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	1 027,9	602,8	1 090,0	712,8	62,1	109,9	6,0%	18,2%
Environnement et action pour le climat (LIFE)	522,8	316,1	558,1	341,6	35,3	25,5	6,7%	8,1%
Projets pilotes et actions préparatoires	15,6	17,7	13,5	19,6	-2,1	1,9	-13,5%	10,7%
Organismes décentralisés	58,8	58,8	61,3	61,3	2,5	2,5	4,3%	4,3%
3. Sécurité et citoyenneté	3 493,2	2 980,7	3 786,6	3 527,4	293,4	546,7	8,4%	18,3%
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	<i>837,2</i>		<i>985,6</i>					
<i>Plafond</i>	<i>2 656,0</i>		<i>2 801,0</i>					
<i>Marge</i>								
Fonds «Asile, migration et intégration»	719,2	594,4	1 120,8	952,6	401,7	358,2	55,9%	60,3%
Fonds pour la sécurité intérieure	720,0	481,2	533,5	663,7	-186,5	182,5	-25,9%	37,9%
Systèmes informatiques	26,3	13,2	0,1		-26,2	-13,2	-99,6%	-100,0%
Justice	47,1	35,9	44,6	38,1	-2,5	2,3	-5,4%	6,3%
Droits, égalité et citoyenneté	63,4	46,6	65,7	58,0	2,3	11,4	3,7%	24,4%
Mécanisme de protection civile de l'Union	33,2	34,3	149,6	81,7	116,3	47,4	349,8%	138,3%
L'Europe pour les citoyens	27,6	28,6	28,7	29,2	1,1	0,6	4,1%	2,1%
Denrées alimentaires et aliments pour animaux	280,2	248,4	289,7	239,3	9,5	-9,1	3,4%	-3,7%
Santé	66,4	55,9	68,3	61,3	1,9	5,3	2,9%	9,6%
Consommateurs	28,0	23,1	29,3	23,6	1,3	0,5	4,6%	2,2%
Europe créative	230,4	180,7	244,8	194,8	14,5	14,1	6,3%	7,8%
Instrument d'aide d'urgence au sein de l'Union (IAU)	200,0	220,6	0,3	69,5	-199,8	-151,0	-99,9%	-68,5%
Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission	98,8	91,7	105,8	99,9	7,0	8,2	7,1%	8,9%
dont «Actions de communication»	73,4	72,3	77,1	74,0	3,7	1,7	5,1%	2,3%
Projets pilotes et actions préparatoires	12,7	17,9	15,1	18,3	2,4	0,3	19,2%	1,9%
Organismes décentralisés	940,1	908,3	1 090,4	997,6	150,3	89,3	16,0%	9,8%
4. L'Europe dans le monde	10 068,8	8 906,1	11 319,3	9 358,3	1 250,4	452,2	12,4%	5,1%
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>243,8</i>		<i>1 051,3</i>					
<i>Plafond</i>	<i>9 825,0</i>		<i>10 268,0</i>					
<i>Marge</i>								
Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)	2 078,8	1 451,6	2 423,4	1 707,5	344,6	255,9	16,6%	17,6%

[Crédits d'engagement (CE) et crédits de paiement (CP) en Mio EUR, arrondis aux prix courants]

Rubrique	Budget 2018 ⁽¹⁾		Deuxième projet de budget 2019		Différence 2019 / 2018		Différence 2019 / 2018	
	(1)		(2)		(2 - 1)		(2 / 1)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
Instrument européen de voisinage (IEV)	2 436,6	2 278,0	2 677,3	2 060,3	240,6	-217,7	9,9%	-9,6%
Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	2 976,0	2 734,5	3 189,9	2 796,3	213,9	61,8	7,2%	2,3%
Instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers (IP)	140,2	100,7	154,0	99,6	13,8	-1,1	9,9%	-1,1%
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	192,8	169,3	196,7	159,3	3,9	-10,0	2,0%	-5,9%
Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP)	370,0	325,3	376,7	321,3	6,7	-4,0	1,8%	-1,2%
Aide humanitaire (HUMA)	1 085,4	1 095,0	1 651,8	1 603,0	566,4	508,1	52,2%	46,4%
Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	328,0	292,0	334,9	305,5	6,8	13,5	2,1%	4,6%
Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	33,0	45,5	33,6	41,5	0,7	-4,0	2,0%	-8,8%
Assistance macrofinancière (AMF)	42,1	42,1	27,0	27,0	-15,1	-15,1	-35,8%	-35,8%
Fonds de garantie relatif aux actions extérieures	137,8	137,8			-137,8	-137,8	-100,0%	-100,0%
Mécanisme de protection civile de l'Union	16,1	15,5	23,5	20,7	7,4	5,2	46,1%	33,6%
Initiative «Volontaires de l'aide de l'UE» (VAUE)	20,3	16,9	19,5	16,1	-0,8	-0,8	-3,9%	-4,9%
Fonds européen pour le développement durable (FEDD)	25,0	25,0	25,0	25,0				
Autres actions et programmes	83,5	74,9	83,6	73,0	0,2	-1,9	0,2%	-2,6%
Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission	74,4	67,6	75,5	73,7	1,1	6,1	1,5%	9,1%
Projets pilotes et actions préparatoires	8,9	14,4	6,3	8,1	-2,6	-6,3	-28,9%	-43,7%
Organismes décentralisés	20,1	20,1	20,5	20,5	0,4	0,4	2,2%	2,2%
5. Administration	9 665,5	9 666,3	9 943,0	9 944,9	277,5	278,6	2,9%	2,9%
<i>Plafond</i>	<i>10 346,0</i>		<i>10 786,0</i>					
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	<i>-318,0</i>		<i>-253,9</i>					
<i>Marge</i>	<i>362,5</i>		<i>589,1</i>					
dont: dépenses administratives des institutions	7 579,9	7 580,7	7 747,3	7 749,2	167,4	168,5	2,2%	2,2%
<i>Sous-plafond</i>	<i>8 360,0</i>		<i>8 700,0</i>					
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	<i>-318,0</i>		<i>-253,9</i>					
<i>Marge</i>	<i>462,1</i>		<i>698,8</i>					
Pensions et écoles européennes	2 085,6	2 085,6	2 195,7	2 195,7	110,1	110,1	5,3%	5,3%
Pensions	1 892,8	1 892,8	2 003,6	2 003,6	110,8	110,8	5,9%	5,9%
Écoles européennes	192,8	192,8	192,1	192,1	-0,7	-0,7	-0,4%	-0,4%
Dépenses administratives des institutions	7 579,9	7 580,7	7 747,3	7 749,2	167,4	168,5	2,2%	2,2%
Parlement européen	1 950,2	1 950,2	1 996,4	1 996,4	46,1	46,1	2,4%	2,4%
Conseil européen et Conseil	572,9	572,9	581,9	581,9	9,0	9,0	1,6%	1,6%
Commission européenne	3 565,5	3 566,3	3 632,7	3 634,7	67,2	68,4	1,9%	1,9%
Cour de justice de l'Union européenne	410,0	410,0	429,4	429,4	19,4	19,4	4,7%	4,7%
Cour des comptes européenne	146,0	146,0	146,9	146,9	0,9	0,9	0,6%	0,6%
Comité économique et social européen	135,6	135,6	138,5	138,5	2,9	2,9	2,1%	2,1%
Comité européen des régions	96,1	96,1	98,8	98,8	2,7	2,7	2,8%	2,8%
Médiateur européen	10,6	10,6	11,3	11,3	0,7	0,7	6,1%	6,1%
Contrôleur européen de la protection des données	14,4	14,4	16,6	16,6	2,2	2,2	15,2%	15,2%
Service européen pour l'action extérieure	678,5	678,5	694,8	694,8	16,3	16,3	2,4%	2,4%
Crédits pour les rubriques	159 998,0	144 216,7	165 028,4	147 787,4	5 030,4	3 570,8	3,1%	2,5%
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	<i>837,2</i>	<i>678,3</i>	<i>985,6</i>	<i>909,8</i>				
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>1 355,6</i>		<i>1 464,7</i>					
<i>Plafond</i>	<i>159 514,0</i>	<i>154 565,0</i>	<i>164 123,0</i>	<i>166 709,0</i>				
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	<i>-318,0</i>		<i>-253,9</i>					
<i>Marge</i>	<i>1 390,9</i>	<i>11 026,7</i>	<i>1 291,1</i>	<i>19 831,4</i>				

[Crédits d'engagement (CE) et crédits de paiement (CP) en Mio EUR, arrondis aux prix courants]

Rubrique	Budget 2018 ⁽¹⁾		Deuxième projet de budget 2019		Différence 2019 / 2018		Différence 2019 / 2018	
	(1)		(2)		(2 - 1)		(2 / 1)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
Crédits en % du RNB (2)	1,02%	0,92%	1,00%	0,90%				
Autres instruments spéciaux (3)	698,5	551,2	577,2	411,5	-121,3	-139,7	-17,4%	-25,3%
Réserve d'aide d'urgence	344,6	344,6	351,5	351,5	6,9	6,9	2,0%	2,0%
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	172,3	25,0	175,7	10,0	3,4	-15,0	2,0%	-60,0%
Fonds de solidarité de l'UE (FSUE)	181,6	181,6	50,0	50,0	-131,6	-131,6	-72,5%	-72,5%
Total des crédits	160 696,5	144 767,9	165 605,6	148 198,9	4 909,2	3 431,0	3,1%	2,4%
Crédits en % du RNB (2)	1,02%	0,92%	1,00%	0,90%				

(1) Le budget 2018 inclut les budgets rectificatifs n° 1 à n° 5 et le projet de budget rectificatif n° 6.

(2) Le deuxième projet de budget 2019 repose sur les prévisions du RNB telles qu'elles figurent dans l'ajustement technique du CFP adopté le 23 mai 2018 [COM(2018) 282].